

PROJETS ÉLIGIBLES



Du 14 octobre au 17 novembre 2019, les Associations, les Sportifs, les ligues et comités sont invités à se rendre sur le portail numérique à l'adresse www.ctguyane.fr pour déposer leurs dossiers de demandes de subventions concernant :

Pour la Jeunesse et Vie Associative :

- Les animations et participation des jeunes dans les quartiers
- Les actions d'expression de talents
- Les opérations de prévention de la délinquance
- Les projets de réussite éducative et de citoyenneté
- L'initiation et l'incitation des jeunes aux activités ludiques, de danse, de culture, ect
- Les actions concernant les centres de vacances, de loisirs et les associations
- Les partenaires des contrats de la ville
- Les actions de structuration : salariat associatif, formation des bénévoles, acquisition d'équipements permettant la réalisation des projets

Pour le Sport :

- Les manifestations sportives de grand rayonnement ou d'intérêt local
- Les déplacements extra-muros
- Les équipements et matériels divers
- Les aide aux structures d'accès au haut niveau
- Les bourses pour sportifs de haut niveau
- L'aide à l'emploi sportif